

En 2006, les groupements d'établissements du second degré public (GRETA) ont accueilli 439 400 stagiaires dont la formation est financée sur fonds publics dans plus de la moitié des cas et par leur employeur dans plus d'un tiers des cas. Le chiffre d'affaires approche les 400 millions d'euros, en stagnation par rapport à 2005 (- 0,5 %).

Le nombre de stagiaires accueillis a diminué de 1,5 % et le nombre d'heures dispensées a été quasiment stable (+ 0,2 %).

Les formations dispensées dans les GRETA sont dans un cas sur deux de niveau V (CAP, BEP), et s'adressent majoritairement à des ouvriers et à des employés.

Un stagiaire sur deux est demandeur d'emploi. Le nombre des stagiaires préparant un diplôme (plus de 20 000) continue de croître (+ 6,4 %) ; le taux de réussite augmente également de plus de 2 points (près de 78 %), atteignant 86 % pour le CAP.

L'activité de formation continue dans les GRETA en 2006

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé des 257 GRETA (le nombre des GRETA est en diminution en raison de la fusion d'un certain nombre d'entre eux) connaît un tassement avec 398,1 millions d'euros (soit - 0,5 % par rapport à 2005). Le nombre de stagiaires accueillis (439 400, soit 1,6 % de la population active) diminue de 1,5 %¹, le nombre d'heures-stagiaires étant quasiment stable (+ 0,2 %).

1. Ces effectifs ainsi que le nombre des heures-stagiaires sont sans doute sous-estimés en raison de difficultés d'utilisation du système d'information.

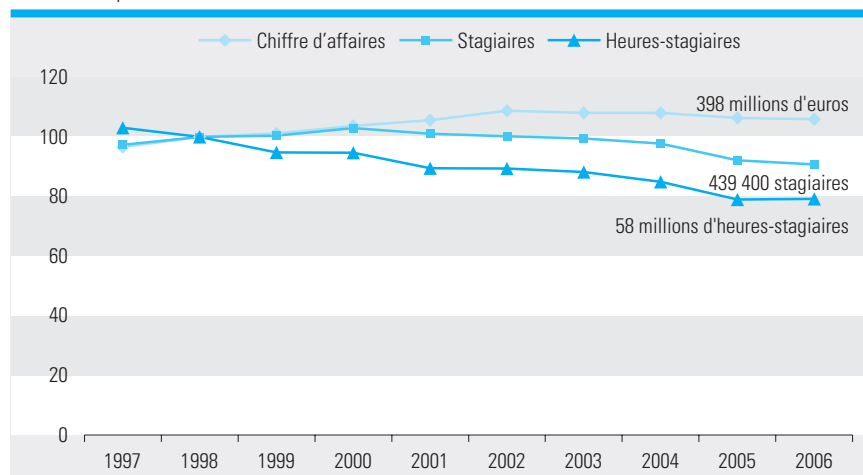
Toujours des situations de GRETA très contrastées, tant sur le chiffre d'affaires que pour les sources de financement, mais avec une stabilité de la structuration du réseau

Un GRETA est un groupement d'établissements publics d'enseignement qui fédèrent leurs ressources, enseignants et équipements pour organiser des actions de formation continue pour adultes. Les salariés et les demandeurs d'emploi y trouvent des formations dans la plupart des métiers.

GRAPHIQUE 1 – Volume d'activité de formation des GRETA (1997-2006)

(Indice 100 en 1998)

France métropolitaine + DOM



Champ : ensemble des GRETA

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

Depuis l'instauration de la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accompagnement des candidats a enrichi le catalogue des prestations proposées.

Le nombre de GRETA varie fortement d'une académie à l'autre (de deux pour la Guyane, La Réunion ou la Corse à seize pour l'académie de Lille).

Les volumes d'activité et la structure de financement varient fortement d'un GRETA à l'autre. La moyenne des chiffres d'affaires s'établit à environ 1,5 million d'euros. Les six GRETA dont le volume financier dépasse 4 millions d'euros totalisent 8 % du volume financier total.

Il existe des GRETA départementaux à vocation polyvalente et des GRETA spécialisés (par exemple des GRETA du bâtiment).

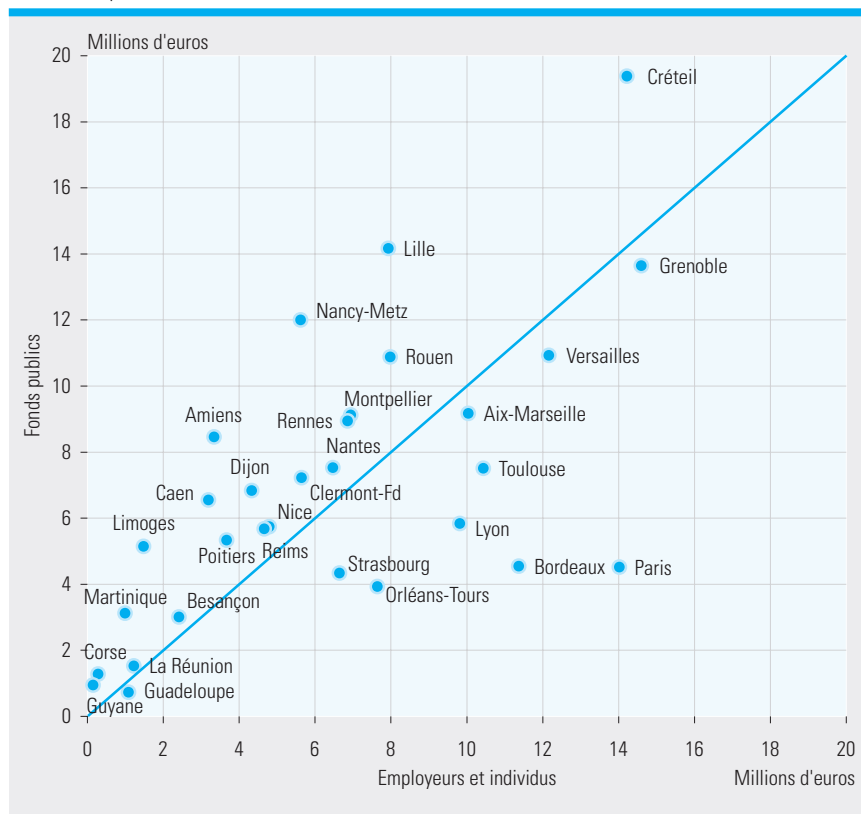
Au niveau académique, les volumes financiers d'activité s'échelonnent de 1,10 million d'euros pour la Guyane (dont 86,4 % sur fonds publics) à 33,6 millions d'euros pour l'académie de Créteil (dont 57,7 % sur fonds publics).

L'académie de Paris reste celle dont la part de financement par les employeurs ou par les individus eux-mêmes est la plus grande : 24,4 % seulement de financements publics, dont 4,1 % en provenance de l'État pour un volume d'activité de 18,5 millions d'euros. Cette académie compte également le plus grand nombre de GRETA spécialisés susceptibles d'attirer des stagiaires venant de la France entière. Trois groupes se distinguent parmi les académies. Le premier, qui est le plus important, est constitué d'académies dont la part de financement public est la plus forte (86,4 % pour la Guyane à 57,7 % pour Créteil). Dans le deuxième groupe se trouvent des académies dont le chiffre d'affaires est proche de la ligne d'équilibre entre fonds publics et fonds privés (Grenoble, Versailles, Aix-Marseille, Nantes, Nice, Reims, Besançon, La Réunion et la Guadeloupe). Le troisième groupe est constitué par les académies dont le financement est majoritairement assuré par les employeurs et les individus (Strasbourg, Orléans-Tours, Lyon, Toulouse, Bordeaux et Paris) (*graphique 2*).

La répartition, quasi identique des académies dans ces trois groupes par rapport à 2005, témoigne de la stabilité des financements.

GRAPHIQUE 2 – Répartition du financement des actions de formation des GRETA entre les fonds publics et privés par académie en 2006 (en millions d'euros)

France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

Une durée et un prix de formation différents selon le prescripteur

Ce sont toujours les collectivités territoriales qui financent les formations les plus longues qui continuent d'ailleurs à augmenter (218 heures en moyenne par stagiaire contre 210 en 2005). S'agissant du prix horaire, on peut noter qu'il est deux fois moins important pour les collectivités territoriales que pour les entreprises assujetties au 1,6% (*tableau 1*). En effet, le prix moyen horaire facturé pour les entreprises assujetties est déterminé par les GRETA en fonction du coût de production des

prestations et du marché. Il est supérieur à celui des formations financées sur fonds publics sur la base de barèmes déterminés dans le cadre des appels d'offres selon la procédure des codes des marchés publics.

Deux tiers des heures-stagiaires correspondent toujours à des actions financées par des fonds publics

Plus de la moitié des stagiaires voient leur formation financée par des fonds publics et le nombre de stagiaires pris en charge par les collectivités territoriales (30 % du total

TABLEAU 1 – Durée et prix de l'heure de formation dans les GRETA en fonction du type de financement en 2006

France métropolitaine + DOM

Financier	Durée moyenne des formations (heures)	Prix moyen de l'heure-stagiaire (en euros)	Rappel de la durée moyenne des formations (heures) en 2005
Entreprises assujetties au 1,6 %	134	10,08 €	152
Employeurs non assujettis	63	8,94 €	58
Demandeurs individuels	70	5,98 €	69
État	85	6,97 €	81
Collectivités territoriales	218	5,04 €	210
Ensemble	132	6,85 €	130

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

des stagiaires) dépasse celui des stagiaires de l'État (24,4 %).

Toutefois, les collectivités territoriales financent environ trois fois plus d'heures-stagiaires que l'État (tableaux 1 et 2) et pour un volume financier d'un peu plus du double (36 % pour les collectivités territoriales et 16 % pour l'État). Les bénéficiaires de ces financements sont des jeunes âgés de moins de 30 ans dans un cas sur deux.

Les actions prescrites par l'État le sont majoritairement par l'intermédiaire des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, et par l'ANPE. Ces formations sont principalement destinées aux chômeurs adultes ainsi qu'à différents publics spécifiques (handicapés, détenus, illettrés, réfugiés statutaires).

37 % des stagiaires voient le financement de leur formation pris en charge par les employeurs. Pour 24 % des stagiaires, il s'agit d'entreprises assujetties au 1,6 % dont la participation représente 36 % du chiffre d'affaires des GRETA. Quant aux autres salariés (13 % des stagiaires), leur formation est payée par l'employeur non assujetti à cette obligation (associations, agents des hôpitaux, agents de l'État et des collectivités territoriales, agents des entreprises publiques).

Enfin, 8,7 % des stagiaires financent leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un autre financement (tableau 2).

Un stagiaire sur deux est un demandeur d'emploi

L'activité professionnelle des stagiaires est connue dans plus de neuf cas sur dix. 46,3 % des stagiaires sont des demandeurs d'emploi qui sont donc surreprésentés par rapport à leur part dans la population. Ils bénéficient des formations les plus longues (57 % des heures-stagiaires). Les actifs ayant un emploi représentent 46,3 % des stagiaires et 34 % des heures-stagiaires. Parmi les salariés ayant une activité professionnelle, les salariés sous contrat de travail de droit commun forment le groupe le plus important (36 % des effectifs totaux mais 20 % du total des heures-stagiaires). Les signataires de contrats de type particulier ou salariés en emploi aidé représentent

TABLEAU 2 – Volume d'activité de formation dans les GRETA selon le type de financement des actions de formation en 2006

France métropolitaine + DOM

Actions financées	Stagiaires		Heures-stagiaires		Chiffre d'affaires	
	en milliers	%	en millions	%	en millions d'euros	%
Par les employeurs ou les individus	200,7	45,7	20,3	35,0	190,0	47,7
dont individus finançant eux-mêmes leur formation	38,3	8,7	2,7	4,6	15,9	4,0
dont salariés d'entreprises de plus de 10 salariés	67,5	15,4	6,8	11,8	74,4	18,7
dont salariés formations financées par OPCA	25,1	5,7	5,2	8,9	47,5	11,9
dont salariés d'associations	13,7	3,1	1,1	2,0	9,5	2,4
dont salariés d'entreprises de moins de 10 salariés	11,8	2,7	2,0	3,4	19,0	4,8
dont agents des hôpitaux publics	10,9	2,5	0,5	0,9	5,6	1,4
dont collectivités territoriales pour leurs agents	5,5	1,3	0,4	0,8	2,9	0,7
dont agents du ministère de l'Éducation nationale	9,7	2,2	0,5	0,8	4,8	1,2
dont agents établissements et organismes publics	7,0	1,6	0,5	0,9	4,8	1,2
dont agents d'autres ministères	6,6	1,5	0,5	0,9	4,3	1,1
Sur fonds publics	238,7	54,3	37,8	65,0	208,1	52,3
dont État	107,0	24,4	9,1	15,6	63,3	15,9
dont DRTEFP (1)	45,1	10,3	4,6	8,0	23,9	6,0
dont ANPE	30,8	7,0	0,6	1,0	12,0	3,0
dont FSE	8,9	2,0	0,9	1,5	7,3	1,8
dont FASILD	5,5	1,3	0,7	1,2	4,0	1,0
dont collectivités territoriales	131,7	30,0	28,7	49,4	144,8	36,4
dont régions	119,1	27,1	27,5	47,4	135,7	34,1
Total	439,4	100,0	58,1	100,0	398,1	100,0

(1) Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Lecture : dans ce tableau, à l'exception des totaux « Par les employeurs ou les individus », « Sur fonds publics » et « Total », n'apparaissent que les sous-ensembles les plus importants (il y a trente-sept possibilités de distinguer les différentes catégories de financeurs) dont l'addition ne permet pas de calculer le total général. Le même organisme peut apparaître deux fois. La première fois en tant qu'employeur « dont agents des collectivités territoriales » se rattache au total « employeurs et individus » alors que « dont collectivités territoriales » fait intervenir les collectivités comme finançant des formations pour d'autres individus que leurs propres agents, il appartient ici au total des fonds publics.

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

TABLEAU 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur statut professionnel en 2006

France métropolitaine + DOM

Activité professionnelle	Statut	% des stagiaires
Actifs ayant un emploi	Salariés sous contrat de travail ordinaire	36,0
	Salariés sous contrat de type particulier	6,2
	Salariés en reconversion	0,5
	Non-salariés	3,6
Demandeurs d'emploi		46,3
Inactifs		7,4
Total		100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

6,2 % des stagiaires. Enfin, 7,4 % des stagiaires sont des inactifs (on trouve surtout des détenus et des jeunes qui ne sont pas encore en recherche d'emploi) (tableau 3).

Les stagiaires sont en majorité des ouvriers qualifiés et employés

Les données sur l'origine socioprofessionnelle des stagiaires sont fragiles car cette origine n'est connue que pour moins de la moitié d'entre eux. Cependant, les proportions se confirment et la tendance est plutôt à une diminution légère des catégories supérieures et moyennes (8,9 % en 2006 contre 9,7 % en 2005). Parmi l'ensemble

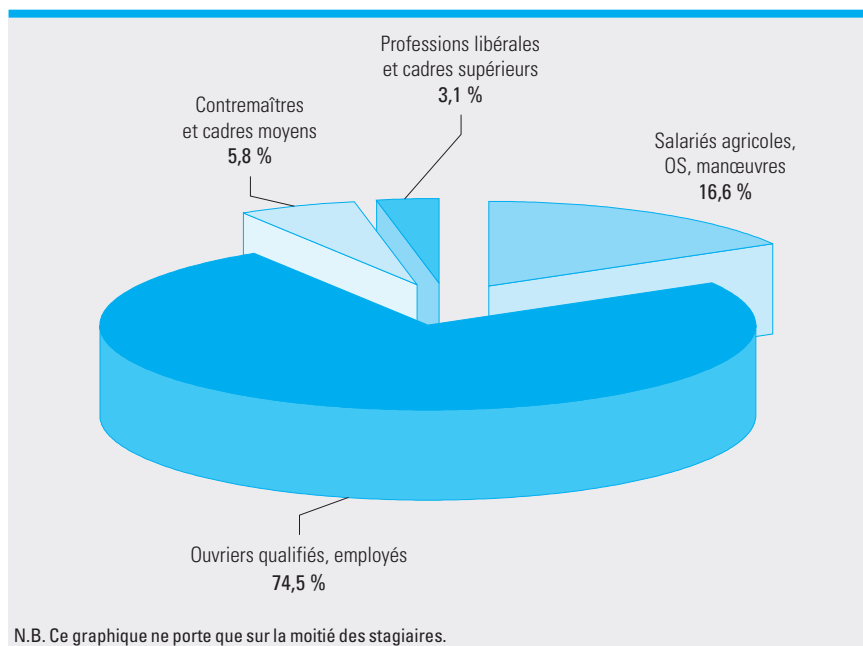
près de trois sur quatre appartiennent au groupe des ouvriers qualifiés et des employés (quelle que soit l'origine du financement), celui des salariés agricoles, ouvriers spécialisés et manœuvres venant en second et représentant près de 17 % des cas (graphique 3).

Six stagiaires sur dix sont des femmes

Six stagiaires sur dix sont des femmes et elles sont légèrement plus âgées que les hommes.

L'âge du stagiaire n'est connu que dans cinq cas sur dix. Les stagiaires âgés de 30 à 34 ans et ceux de plus de 45 ans sont les plus nombreux (respectivement 24 % et

GRAPHIQUE 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2006
France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

Les GRETA

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, les collèges et les lycées de l'Éducation nationale s'organisent en groupements d'établissements pour exercer leur mission de formation d'adultes (GRETA).

Les établissements volontaires du second degré, lycées et collèges, sont invités à s'organiser sur les points suivants :

- se regrouper en GRETA pour faire de la formation d'adultes ;
- mutualiser leurs ressources matérielles et pédagogiques ;
- inscrire leur action dans le contexte concurrentiel du marché de la formation ;
- créer une offre adaptée de formation d'adultes.

Le GRETA réunit les lycées et collèges d'un territoire qui veulent réaliser des formations pour adultes. Ces établissements adhèrent alors au groupement, le GRETA, qui mutualise les ressources et compétences de ces établissements et construit une organisation administrative et pédagogique capable de concevoir et gérer les formations. Chaque groupement est piloté par un conseil interétablissements (CIE). La présidence du GRETA est assurée par un des chefs d'établissement membres du groupement. Le recteur de chaque académie définit la carte des GRETA, c'est-à-dire leur nombre et leurs zones d'intervention. Comme beaucoup d'organisations, les GRETA ont tendance à fusionner pour être plus efficaces par rapport aux attentes du marché, faire des économies d'échelle et renforcer la qualité de l'organisation. À activité constante, le nombre de GRETA est moins important qu'il y a quelques années.

On compte actuellement 257 GRETA.

L'action des GRETA s'inscrit dans le cadre d'orientations nationales (circulaire du 24 septembre 1991) et de plans académiques de développement. Les activités des GRETA d'une même académie sont animées et coordonnées par un conseiller technique du recteur, le délégué académique à la formation continue, le DAFCO, ou le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, le DAFPIC.

23 % des stagiaires). Les formations financées par les collectivités territoriales sont celles qui comptent la plus grande proportion de jeunes stagiaires (41 % des stagiaires sont âgés de 16 à 24 ans alors qu'ils représentent 27,5 % de l'ensemble des stagiaires) et la plus faible proportion de stagiaires de plus de 45 ans (ils n'en représentent que 13 % alors qu'ils représentent 22,6 % du total) (tableau 4).

TABLEAU 4 – Répartition des stagiaires dans les GRETA selon l'âge en 2006 (en %)
France métropolitaine + DOM

	Hommes	Femmes	Total
16-19 ans	11,8	7,3	9,2
20-24 ans	20,5	16,7	18,3
25-29 ans	17,2	17,4	17,3
30-34 ans	21,0	26,8	24,4
35-44 ans	7,3	8,9	8,2
45 ans et plus	22,2	22,9	22,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

Dans 40 % des cas, des formations au secrétariat, à la bureautique et à la micro-informatique

Les formations les plus souvent dispensées dans les GRETA portent sur les domaines des services ; il s'agit de formations au secrétariat, à la bureautique et à l'informatique qui regroupent 39 % des stagiaires, et dont la durée est supérieure à la durée moyenne (44,1 % des heures-stagiaires). Viennent ensuite les domaines dits « disciplinaires » où sont enseignées les matières « de base » qui représentent 31 % des stagiaires mais dont la durée est nettement plus faible (22 % des heures-stagiaires). Le domaine des formations générales y est le plus important, suivi des lettres et arts dans lequel l'apprentissage des langues étrangères domine (tableau 5).

Dans plus d'un cas sur deux, les formations dispensées en GRETA sont de niveau V

Globalement, là encore, les proportions sont identiques à celles de 2005.

Les formations de niveau V (CAP et BEP) prédominent nettement dans les GRETA, tant pour les effectifs (51,8 %) que pour les heures-stagiaires (52,7 % du total) et pour le volume financier (47,2 %). Leur part dans l'ensemble des formations est la même qu'en 2005. Celles que l'on ne peut rattacher à un niveau de formation représentent 23 % des effectifs comme l'année précédente et sont surtout des actions d'initiation à des langues étrangères ou à l'informatique de bureau.

Les formations de niveau IV (baccalauréat et brevet professionnel), plus longues et plus coûteuses, avec 15,7 % des effectifs, 19,1 % des heures-stagiaires et 20,3 % du volume financier en 2006, augmentent légèrement.

Les formations de niveau III (BTS essentiellement), continuent à décroître : 6,3 % des effectifs en 2006 pour 6,7 % en 2005 et 7,3 % en 2004 (graphique 4).

TABLEAU 5 – Répartition des actions de formation continue dans les GRETA par domaine de formation en 2006 (en %)

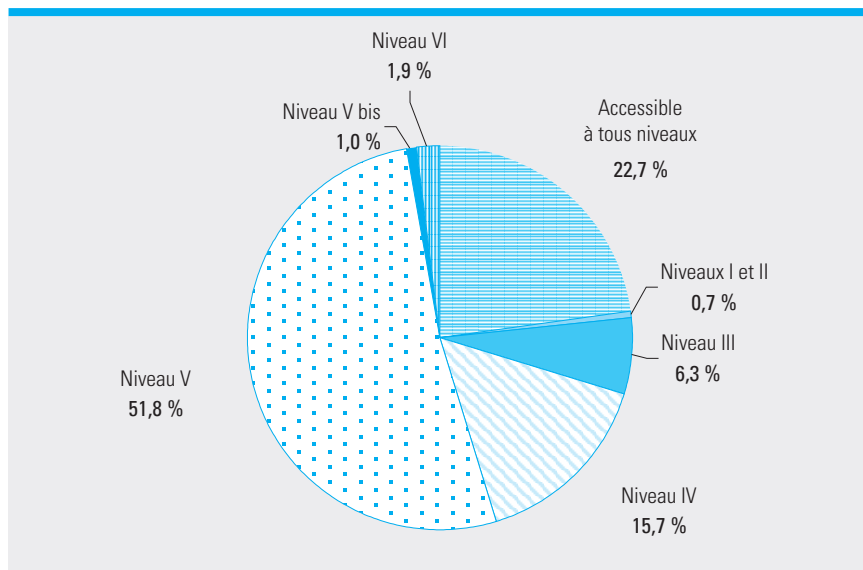
France métropolitaine + DOM

Domaine de formation	Stagiaires en %	Heures-stagiaires en %	Volume financier en %
Formations générales	20,8	14,3	13,7
Mathématiques et sciences	0,8	0,6	0,8
Sciences humaines et droit	2,6	3,9	1,7
Lettres et arts	6,5	3,3	3,3
Total domaines disciplinaires	30,7	22,1	19,5
Spécialités pluritechnologiques de production	1,6	2,3	2,8
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	0,4	0,5	0,4
Transformations	5,0	6,1	6,6
Génie civil, construction et bois	4,9	8,6	9,9
Matériaux souples	0,4	0,7	0,8
Mécanique, électricité, électronique	5,1	7,6	8,9
Total domaines technico-professionnels de la production	17,4	25,7	29,5
Spécialités plurivalentes des services	0,2	0,5	0,4
Échanges et gestion	7,8	14,1	14,4
Communication et information	16,5	14,1	13,9
Services aux personnes	10,8	13,6	11,7
Services à la collectivité	3,6	1,8	1,8
Total domaines technico-professionnels des services	38,9	44,1	42,2
Capacités individuelles et sociales	12,7	7,9	8,7
Activités quotidiennes et de loisirs	0,3	0,1	0,1
Total domaines du développement personnel	13,0	8,0	8,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

GRAPHIQUE 4 – Répartition des stagiaires des GRETA en 2006 selon le niveau des formations

France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-MESR-DEPP)

TABLEAU 6 – Part des stagiaires des GRETA parmi les diplômés – Session 2006

France métropolitaine + DOM

Diplômes	Candidats stagiaires des GRETA			Candidats de toutes origines			Part des stagiaires des GRETA parmi les candidats	
	Présentés	Admis	Taux de réussite	Présentés	Admis	Taux de réussite	Part des présentés	Part des admis
CAP	8 552	7 347	85,9 %	170 869	132 192	77,4 %	5,0 %	5,6 %
BEP	2 652	1 952	73,6 %	247 095	182 131	73,7 %	1,1 %	1,1 %
MC * niveau IV et V	604	526	87,1 %	11 840	9 683	81,8 %	5,1 %	5,4 %
BP	570	408	71,6 %	27 654	19 942	72,1 %	2,1 %	2,0 %
Bac professionnel	3 047	2 432	79,8 %	130 037	100 562	77,3 %	2,3 %	2,4 %
BT	55	35	63,6 %	1 985	1 423	71,7 %	2,8 %	2,5 %
BTS	4 798	3 030	63,2 %	157 484	103 406	65,7 %	3,0 %	2,9 %
Total	20 278	15 730	77,6 %	746 964	549 339	73,5 %	2,7 %	2,9 %

* mentions complémentaires

Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

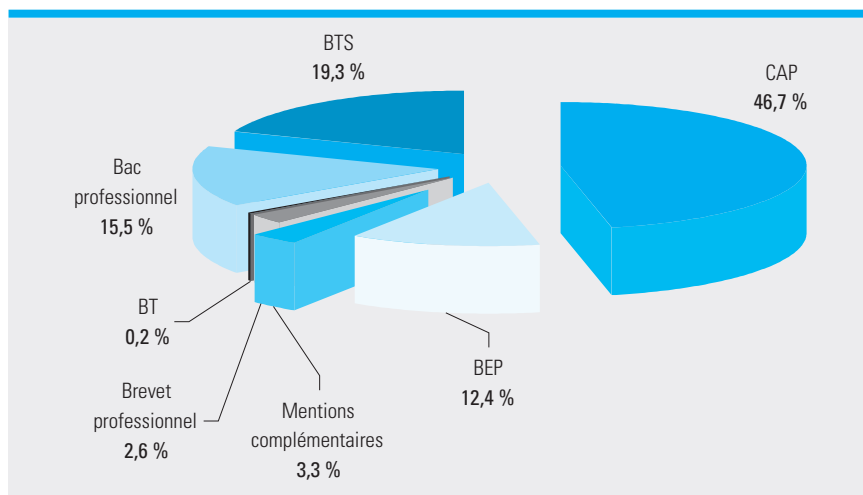
Environ 20 300 des stagiaires ont présenté un diplôme

Pour la session de 2006, 20 278 stagiaires ont présenté un diplôme professionnel, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à 2005. Le nombre de reçus (15 730) a progressé de près de 10 %, soit 77,6 % des stagiaires présentés : le taux de réussite des candidats stagiaires de GRETA progresse de 2,4 points, dépassant de 4 points celui des candidats de toutes origines (73,5 %) (tableau 6).

La plus forte part de diplômes présentés est constituée par les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) (42 %) avec un taux de réussite de 86 %. La part des diplômes de niveau V atteint 60 % si on lui ajoute les brevets d'études professionnelles (BEP) et les mentions complémentaires (MC). Les diplômes de niveau IV (brevet professionnel et baccalauréat professionnel) représentent toujours 18 % des diplômes présentés, la part des brevets de techniciens supérieurs (BTS de niveau III) passe de 20 % en 2005 à 24 % en 2006 alors que, parallèlement, la proportion de stagiaires suivant des formations de niveau III diminue (graphique 5). 310 diplômes de niveau et de spécialité différents ont été présentés en 2006. Toutefois les vingt diplômes les plus demandés représentent à eux seuls près de la moitié des diplômes présentés (6,5 % pour le CAP petite enfance, 4,4 % pour le CAP cuisine, 3,4 % pour le BTS assistant de gestion PME-PMI, 2,9 % pour le baccalauréat professionnel de secrétariat, 2,7 % pour le BTS management d'unités commerciales, 2,5 % pour le CAP d'installateur thermique, 2,4 % pour le BTS assistant de direction, 2,3 % pour le BEP carrières sanitaires et sociales) et plus de 51 % des diplômes délivrés (tableau 7).

François Ancel, DEPP A1

GRAPHIQUE 5 – Part des diplômes délivrés à des stagiaires de GRETA en 2006
France métropolitaine + DOM



Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

TABLEAU 7 – Les vingt-sept diplômes les plus recherchés par les stagiaires des GRETA en 2006
France métropolitaine + DOM

Spécialités	Présentés	Admis
CAP petite enfance	1 318	1 258
CAP cuisine	903	802
BTS assistant de gestion PME-PMI	685	421
Bac professionnel secrétariat	585	502
BTS management unités commerciales	542	337
Bac professionnel comptabilité	531	443
CAP installateur thermique	500	452
BTS assistant de direction	479	304
BEP carrières sanitaires et sociales	470	412
BTS négociation et relation client	445	381
CAP conduit syst. ind. opt. fab. assemblage	424	373
Bac professionnel commerce	421	336
CAP installations en équipements électriques	375	335
BTS comptabilité gestion des organisations	373	241
BEP vente-action marchande	367	254
CAP maçon	365	268
BEP métiers de l'électrotechnique	308	207
CAP peintre-applicateur de revêtement	302	255
CAP installateur sanitaire	290	259
CAP agent prévention et sécurité	285	247
BEP métier du secrétariat	269	222
CAP menuisier fabrication mobilier agencement	253	216
CAP agent entreposage et messagerie	231	198
Bac professionnel maintenance syst. mécanique automobile (MSMA)	213	166
Bac professionnel électrotech. énergie équipement communic.	209	141
BEP métier de la comptabilité	207	157
BTS électrotechnique	196	89
Sous-total	11 546	9 276
Total de l'ensemble des diplômes présentés par les stagiaires de GRETA en 2006	20 278	15 730

Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

Financement des prestations des GRETA

Les prestations de formation se répartissent en trois grands secteurs.

Les actions financées par les employeurs

Elles comprennent :

- les actions financées par les entreprises assujetties à l'obligation de consacrer l'équivalent d'au moins 1,6 % de leur masse salariale au financement de la formation continue : entreprises privées, OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés), OPCA au titre du CIF (congé individuel de formation) et autres organismes collecteurs du « 1,6 % » ;
- les actions de formation relevant du titre VII de la loi de 1971 (personnels de l'État et des collectivités locales) ; relevant de dispositions particulières (personnels hospitaliers, secteur de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture) ; du personnel des établissements et organismes publics ; les actions à caractère international financées par les entreprises françaises et étrangères.

Les actions financées par les individus

Elles comprennent les formations organisées pour les demandeurs individuels payants finançant leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un financement de leur employeur ou d'un financement public.

Les actions financées par les fonds publics

Les fonds publics se répartissent en deux groupes :

- les fonds publics d'État : actions conventionnées par la préfecture de région, le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité ainsi que celles payées par les ASSEDIC ;
- les fonds publics des collectivités territoriales, qui correspondent essentiellement aux conventions passés avec les conseils régionaux.